

PROGRAMME DE FORMATION

ADN-PG-027-INDICE A-ACCOMPAGNEMENT ET REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

🕒 Durée

21 heures sur 3 jours

👥 Public

Entreprises privées et publiques

La formation obligatoire et réglementaire s'adresse aux élus du Comité Social et Économique, titulaires et suppléants, aux salariés et aux encadrants/direction

Accès aux centres de formation adapté aux personnes en situation de handicap
REGISTRE D'ACCESSIBILITE, accessible depuis notre site web ADN CSE

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Une analyse des besoins peut être réalisée avant l'entrée en formation afin d'adapter les modalités pédagogiques, techniques ou organisationnelles si nécessaire.

Pour toute demande, contacter notre référente handicap :
Amélie Remaud – info@adn-cse.fr

📋 Prérequis

Avoir des notions en risques professionnels

Il est préconiser de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription sous condition financière.

📌 Objectifs :

Factualisation du DUERP conforme aux exigences réglementaires.

Évaluation des risques fondée sur des situations de travail réelles.

Priorisation des actions de prévention.

Implication des équipes dans la démarche.

Feuille de route opérationnelle pour améliorer durablement la prévention des risques professionnels.



Moyens pédagogiques & supports :

La formation alterne apports théoriques, échanges d'expériences,

Etudes de cas concrets et mises en situation afin de favoriser une appropriation opérationnelle des notions abordées.

Une pédagogie active et participative est privilégiée tout au long de la session

Jeux de rôle

Supports pratiques (fiches réflexes, modèles de procédure)

Profil et compétences du formateur :

Formateur EXPERT en prévention des risques professionnels

➤ Modalités de suivi et de validation :

Suivi

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

Méthodes mobilisées & modalités d'évaluation

Évaluation diagnostique en début de démarche afin d'identifier le niveau de connaissance des participants sur le DUERP et la prévention des risques professionnels.

Évaluation continue tout au long de l'accompagnement, au travers de la participation aux ateliers, des observations de terrain et des échanges.

Évaluation des acquis par la réalisation d'exercices pratiques :

identification des dangers ;
analyse des situations de travail ;
cotation des risques ;
proposition de mesures de prévention ;
élaboration ou mise à jour des fiches d'unités de travail.

Évaluation de la capacité à utiliser les outils et la méthodologie d'actualisation du DUERP.

Validation de la formation

Validation des productions réalisées collectivement (cartographie des risques, cotation, plan d'actions, mise à jour du DUERP).

Remise d'une attestation de participation et réalisation de la formation,

Méthodes pédagogiques utilisées :

Apports théoriques : présentation du cadre réglementaire, de la méthodologie d'évaluation des risques et des principes de prévention.

Analyse documentaire : étude du DUERP existant, des accidents du travail, des registres SST, des fiches de poste, des rapports d'inspection, etc.

Observations de terrain : visites des unités de travail afin d'analyser les situations réelles de travail et d'identifier les dangers.

Entretiens individuels et collectifs : échanges avec les managers, les agents, les représentants du personnel et les acteurs de la prévention pour recueillir leur expertise.

Ateliers participatifs : travail en groupe pour identifier les risques, évaluer leur criticité et rechercher des mesures de prévention adaptées.

Études de cas : analyse de situations concrètes (accidents, presque-accidents, événements indésirables) afin d'illustrer la démarche d'évaluation des risques.

Travaux pratiques : utilisation des grilles de cotation, mise à jour des fiches d'unités de travail et élaboration du plan d'actions.

Restitution et échanges : présentation des constats, discussion des résultats et validation collective des priorités d'action.

➤ Contenu de la formation

Réunion préalable au diagnostic

Cadrage de la mission

Réunion de lancement avec la Direction.

- Définition des objectifs et du calendrier.
- Recueil des documents existants :
 - o DUERP actuel
 - o Organigramme
 - o Fiches de poste
 - o Accidents du travail
 - o Presqu'accidents
 - o Registre SST
 - o Rapports CSE/F3SCT
 - o Rapports de maintenance
 - o Contrôles réglementaires
 - o Plan de prévention

Diagnostic documentaire

Analyse terrain

- Cohérence du DUERP
- Exhaustivité des unités de travail
- Méthode de cotation
- Risques couverts
- Mise à jour réglementaire
- Suivi des plans d'actions

Factualisation terrain

Pour chaque unité/service

- Observation des activités réelles
- Analyse des situations dangereuses
- Vérification des équipements
- Analyse des flux
- Analyse des organisations de travail
- Encadrement
- Salariés
- Référents sécurité
- Médecine du travail si nécessaire
- Risques physiques
- Risques chimiques
- Risques biologiques



- Manutention
- TMS
- Chutes
- Incendie
- Électricité
- Ambiances physiques
- Charge mentale
- RPS
- Violence externe/interne
- Travail isolé
- Déplacements
- Risques routiers

Réévaluation des risques

- Révision des cotations
- Identification des nouveaux risques
- Hiérarchisation
- Validation avec les responsables

Elaboration du plan d'actions

Priorisation pour chaque action:

- objectif
- responsable
- échéance
- coût estimatif
- indicateur de suivi
- Mesures techniques
- Mesures organisationnelles
- Formation
- Information
- Équipements
- Suivi médical
- Prévention des risques psychosociaux
- Plan d'actions pluriannuel

Restitution

Présentation:

- des constats
- des risques prioritaires
- des écarts réglementaires
- des recommandations
- du plan d'actions

Validation avec :

- Direction
- Encadrement
- CSE/F3SCT
- Référents prévention

Objectifs finaux:

- Savoir construire un DUERP
- Savoir faire un rapport de diagnostic

- et une cartographie des risques
- Plan d'actions
- Support de présentation

➤ **Tarifs & délais d'accès :**

Demandez-nous notre grille tarifaire, à titre indicatif, tarif inter entreprise à partir de 1080 net de taxes euros/personne

Les inscriptions peuvent être réalisées par téléphone, par mail ou via le site internet ADN CSE.

Toute demande fait l'objet d'un échange préalable permettant de valider les besoins et les modalités de participation.

Une convention de formation ainsi qu'une convocation sont transmises avant l'entrée en formation

